



APPEL À PROJETS
résidence de journaliste
Ville du Mans – Les Quartiers sud
du 1^{er} mars au 31 mai 2019

Date-limite dépôt des dossiers : 19 septembre 2018

Cahier des charges

À l'initiative et avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de La Loire, la Ville du Mans (Sarthe) souhaite accueillir pour une seconde édition une résidence de journaliste à des fins d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression.

1. LA RÉSIDENCE DE JOURNALISTE : OBJECTIFS ET ATTENDUS

Depuis 2015, notamment dans le cadre des décisions du Comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté, le ministère de la Culture a fait de l'éducation aux médias un axe fort de sa politique. Dans ce contexte, la DRAC des Pays de la Loire initie pour la 3^{ème} année consécutive des dynamiques autour de résidences de journalistes sur les territoires.

Après avoir soutenue un 1^{er} projet de résidence de journaliste sur le quartier des Sablons de la ville du Mans du 1^{er} mars au 31 mai 2018, un nouvel appel à candidatures est lancé pour, cette fois, couvrir l'ensemble des quartiers sud de cette même ville. Cette nouvelle résidence est ouverte pour la période du 1^{er} mars au 31 mai 2019.

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste est ainsi de favoriser l'éducation aux médias sur ce territoire, par un professionnel de l'information apportant une approche complémentaire aux pratiques, des jeunes en particulier.

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE DE JOURNALISTE ?

Les résidences de journaliste ont pour vocation de venir en soutien à des projets portés par les territoires, afin de :

- Qualifier les productions existantes ou développer de nouveaux projets éditoriaux en favorisant des partenariats entre les médias de proximité et les médias professionnels intéressés qu'ils soient locaux ou nationaux.
- Aider à la structuration ou à la professionnalisation de démarches de médias de proximité ;
- Mettre en place des actions d'éducation aux médias et à l'information auprès de publics mobilisés dans des nouveaux projets éditoriaux ou de médias de proximité ;

- Mettre en œuvre des actions d'éducation aux médias et à l'information à destination des jeunes.

Ces résidences :

- s'adressent à des journalistes professionnels (journalistes en *free-lance* ou journalistes intégrés dans une rédaction) ;
- dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, sont positionnées prioritairement sur le hors temps scolaire ou sur une articulation temps scolaire / hors temps scolaire ;
- se déroulent principalement dans des territoires prioritaires (quartiers relevant de la politique de la ville ou zones rurales) ;
- bénéficient de co-financements notamment par les collectivités.

Elles sont menées par un journaliste seul ou une équipe/un collectif de journalistes, peuvent concerner tous types de médias et peuvent s'appuyer sur une grande diversité de structures d'accueil et/ou partenariales (culturelles, socio-culturelles, éducatives, etc.).

LES OBJECTIFS :

- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage ;
- Faire découvrir la profession de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception avertie des différents médias ;
- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens au débat démocratique en impulsant des co-productions médiatiques concernant leur territoire.

ATTENDUS COMMUNS DES RÉSIDENCES :

Les projets conçus par les journalistes pourront prendre diverses formes, mais ils devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- actions éducatives diverses en direction des enfants et des jeunes ;
- actions de formation à destination des acteurs encadrants ;
- diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences, débats, échanges, workshops en vue de productions éditoriales.

Des attendus spécifiques s'ajoutent à ces attendus communs à tous dispositifs de résidence de journaliste (*se référer au cadre opérationnel*).

PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

- Publics jeunes du territoire sur le temps scolaire/universitaire, périscolaire et extrascolaire ;
- encadrants des jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, familles, éducateurs... ;
- tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Durée de la mission : 3 mois d'un équivalent temps plein

Temps de préparation

Une rencontre sera organisée fin 2018 avec les acteurs du territoire susceptibles de participer au projet. Cette rencontre, en présence du journaliste-résident, permettra de présenter plus concrètement le projet et les possibilités de travail en fonction du profil du professionnel retenu. La période de 3 mois qui suivra permettra de faire émerger des projets, de les préparer et de les planifier avec les différentes structures.

Temps de restitution

Une restitution des projets sera effectuée le jour de la fête interculturelle des quartiers sud dont la date prévisionnelle est le 8 juin 2019. Il faudra que le journaliste résident puisse être présent à ce temps fort de la vie de ce territoire.

Conditions financières

Le budget disponible pour le coût total employeur de la présence journalistique (rémunération du journaliste-résident, toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises) est de 15000 €. C'est la contribution du ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire.

La ville du Mans prend en charge trois voyages aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence (temps de préparation, installation en résidence, temps de restitution). C'est également la collectivité qui finance le coût de l'hébergement sur le territoire : mise à disposition d'un logement adapté à un séjour de longue durée.

Les repas restent à la charge du journaliste-résident.

Le journaliste résident doit être autonome pour ses déplacements.

Thématiques de travail

Une attention particulière dans la sélection du journaliste sera apportée dès lors que celui-ci souhaiterait travailler sur les thématiques suivantes :

- le rapport de la jeunesse au politique ;
- la place de la jeunesse sur le territoire ;
- le rapport de la jeunesse aux médias, à l'information et à la liberté d'expression ;
- les modalités du vivre-ensemble.

Date et durée de mise en œuvre

La durée de la mission est de **3 mois d'un équivalent temps plein**.

Conditions générales :

- **Cadre juridique** – une convention spécifiant les engagements respectifs de la ville du Mans et du journaliste accueilli sera établie.
- **Lieux** - Les actions menées par le journaliste en résidence auront lieu sur le territoire des Quartiers Sud de la ville du Mans
- **Hébergement** - Un hébergement sera pris en charge par la ville du Mans

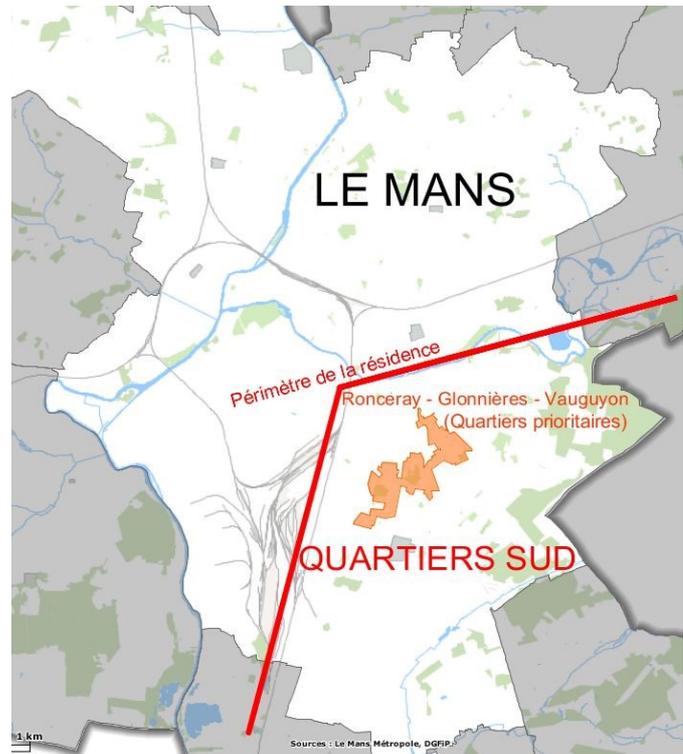
2. CADRE OPÉRATIONNEL – VILLE DU MANS (72) – QUARTIERS SUD

La Ville du Mans est une ville du Grand Ouest français, située dans la région des Pays de la Loire et le département de la Sarthe dont elle est la Préfecture. Elle compte près de 144 000 habitants.

Au Mans, les « Quartiers Sud » représentent un territoire constitué, selon le découpage de l'Insee, du regroupement de 14 quartiers : Michel-Ange, Ronceray, Glonnières, Cité des Pins, Vert Galant, Christ Sauveur, Marcel Paul, Les Sources, Pavoine, Maroc, Oasis, Funay, Bruyères, Circuits.

Ce territoire est le plus vaste et le plus peuplé de la Ville du Mans. En 2010, la population qui s'élevait à près de 28 000 habitants représentait près de 20% de la population totale du Mans. L'habitat y est diversifié. La moitié des résidences principales (près de 12 000) est constituée de maisons individuelles, l'autre d'immeubles collectifs.

Sous son angle sociologique, le territoire des quartiers sud est dit "populaire" avec la prédominance des catégories d'ouvriers et employés. Une part importante des familles sont monoparentales. Le nombre de personnes seules ou isolées est en augmentation (célibataires, pères, personnes âgées) tout comme celui des familles étrangères. De nombreuses familles sont sans emploi, vivent avec les minima sociaux dans une situation de précarité économique marquée.



Parmi les 14 quartiers que représentent les Quartiers Sud, 3 sont répertoriés au titre de la Politique de la Ville. Selon le baromètre 2017 établi par l'Observatoire du service politique de la Ville de Le Mans Métropole, ces quartiers sont peuplés de 6 000 habitants dont 23% des foyers allocataires CAF étaient monoparentales (Insee 2013). 53% des personnes de 15 à 25 ans ne travaillent pas. Le revenu médian disponible avoisine les 1 025 €. 29% des foyers ont un revenu constitué à 100% de prestations.

18,6% des élèves présentent un retard à l'entrée de 6ème. Le taux de réussite au brevet y est de 68,7%. 75,8 % de la population a une formation inférieure au bac.

Sur ces 3 quartiers, le logement social est ancien.

Les Quartiers Sud disposent d'un tissu associatif dense et dynamique couvrant un large champ d'activités culturelles, artistiques, sportives (théâtre de proximité, scène artistique nationale, clubs sportifs, associations de promotion des cultures d'origine, associations d'éducation populaire...) qui favorise le lien social et améliore l'image de ce territoire.

Depuis 2016, la Ville du Mans assure la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation

aux médias et aux pratiques numériques.

Ces actions sont portées auprès d'enfants, jeunes et adultes, hors et en milieu scolaire. Elles prennent des formes variées en fonction des publics, des lieux et des objectifs visés.

La démarche s'articule autour de 3 axes :

- x diminuer les pratiques médiatiques à risques ;
- x développer une éducation critique aux médias ;
- x favoriser l'accès à des contenus médiatiques éducatifs et culturels riches.

La résidence journaliste se conjuguera à ces différentes actions.

LES STRUCTURES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE CIBLE (liste non exhaustive)

> Écoles primaires :

Jules Ferry, *1 rue Jules Ferry*
Jean Mermoz, *2 place Raymond Adelet*
Calmette, *26 rue de Bellême*
Charles Gounod, *4 allée Claude Debussy*
Mauboussin, *24 av. George Durand*
Guy Moquet, *6 Avenue Gréco*
Michel Ange, *3 rue Edouard Belin*
Louis Blériot, *23 bd Jean-Yves Chapalain*
Lapierre Pergaud, *1 rue des Myosotis*

> Collèges :

Maroc Huchepie, *61 avenue de Bretagne*
Vauguyon, *9 rue Jacques Millet*
Les Sources, *30 rue Edgar Degas*

> Lycées :

Lycée Sud, *128 rue Henri Champion*
Hélène Boucher – Funay, *157 rue Henri Champion*
CFA Sud, *132 rue Henri Champion*

> Gymnases et terrains sportifs :

Gymnase des Glonnières
Gymnase et terrains des Bruyères
Gymnase Maroc
Complexe sportif avia

> Marchés :

Pontlieue, *Place Henri Vaillant*, les mercredis et dimanches matins
Cité des pins, *Place Raymond Adelet*, les samedis matins

> Autres structures :

Maison pour Tous Jean Moulin, *2 rue Robert Collet*
Centre social des quartiers sud, *20 bd des Glonnières*
Médiathèque des Quartiers Sud, *47 bd de la Fresnellierie*
MJC Ronceray, *47 bd de la Fresnellierie*

> Dans la continuité du travail initié lors de la 1ère résidence de journaliste, des ateliers seront à proposer en direction :

- de la Mission Locale
- du service pénitentiaire d'insertion et de probation
- de la maison d'arrêt des croisettes

ATTENDUS SPÉCIFIQUES (en sus des attendus des résidences)

Le journaliste devra proposer des actions de sensibilisation à destinations des jeunes, hors milieu scolaire notamment, liées à la fabrique de l'information, au décryptage des médias, à l'analyse des différents types de médias, aux pratiques numériques, par exemple, par :

- la construction de projets (émission de radio, JT, journal mural, radio trottoir...) avec des jeunes pour les amener à se réapproprier l'outil médiatique et à prendre la parole en public en valorisant les pratiques culturelles, sportives, sociales propres au quartier.
- La mise en place de temps de conférences, projections et débats autour de films et de documentaires sur les médias afin de créer de la discussion sur le traitement médiatique du quartier.
- La mise en place de sessions de formation à destination des enseignants, professionnels de l'animation ou autre professionnel du secteur de la jeunesse.
- La création d'une boîte à outils et des temps de formation pour les acteurs éducatifs, sociaux et culturels, afin de monter des projets en commun qui soient renouvelables et pérennes.

Une attention particulière porte sur le fait d'aller à la rencontre des publics qui, a priori, se désintéressent des questions liées aux médias et à tout recul critique sur leurs réflexes d'information. Pour cela, l'entrée par les pratiques sportives semble un axe de travail prioritaire. Un travail partenarial avec différents structures sportives devra donc être mis en place.

Le journaliste devra rendre compte auprès de la Ville du Mans de l'avancement des travaux, tenir un "journal de terrain" précisant le contenu et les objectifs de chaque atelier mis en place ainsi que la typologie des publics y participant.

Un bilan final circonstancié devra être produit et remis à la Ville du Mans en fin de résidence reprenant notamment les objectifs des différents interventions, leur déroulement, les typologies des publics rencontrés, les points de réussites, les améliorations possibles, les perspectives envisageables.

Le journaliste assurera la diffusion de la communication des actions liées à la résidence (presse écrite, radio, web...) et pourra également pour cela ouvrir un réseau social (facebook, twitter...).

Une présentation des projets réalisés devra être organisée, en y associant les participants, lors d'un temps de restitution qui fera état de l'ensemble des actions menées au cours de la résidence. Cette restitution devra être ouverte aux habitants.

Une ou plusieurs sessions de formation devront être programmées à destination des enseignants et professionnels de l'animation jeunesse, pour leur permettre de poursuivre les projets initiés.

3. ÉLIGIBILITÉ ET SÉLECTION

Si vous êtes journaliste professionnel(le) exerçant sur le territoire national désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation aux médias, vous êtes invité(e) à envoyer votre candidature dûment accompagnée des **pièces complémentaires à fournir suivantes** :

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre ;
- Un curriculum vitae ;
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions journalistiques, etc).

COMITE DE SÉLECTION

Le comité sera composé de représentants :

- de la Ville du Mans ;
- de la DRAC ;
- de professionnels.

Ce comité se réunira entre le 15 et le 31 octobre et recevra les candidat(e)s présélectionné(e)s.

4. CALENDRIER

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 19 septembre 2018

Les dossiers doivent être adressés par courrier postal **ET** par mail avant le **19 septembre 2018** dernier délai, aux adresses suivantes :

- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) : emmanuelle.clopeau@culture.gouv.fr
DRAC Pays de la Loire
Service Territoires et Publics
1, rue Stanislas Baudry
44000 NANTES
- **Ville du Mans** : emmanuel.berson@lemans.fr
Ville du Mans
Pôle Prévention
CS 40010
72 039 LE MANS Cedex 9

